

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE



ÉCOLE DE MUSIQUE
INTERCOMMUNALE DU LAYON

Beaulieu Sur Layon

26/04/2023

Sommaire

Une fusion ?

- Constat
- Propositions
- Périmètre

Le Quartet

- Principes
- Calendrier
- Tarifs 2023

Vote

- Participation de l'EMIL
- Décalage de la clôture comptable

Pourquoi la fusion ?

⇒ Constat

- Peut-on encore parler de « crise » du bénévolat ?
 - Toutes les associations sont en recherche de bénévoles
 - Les volontaires sont généralement engagées dans plusieurs associations
 - D'accord pour donner le coup de main, mais pas pour supporter la charge mentale du fonctionnement d'une école de musique
 - Les conseils d'administration se vident
- Les dynamiques associatives sont cycliques
 - Fonctionnement par projet
 - Le manque de renouvellement des bénévoles conduit à l'épuisement
 - Risque de disparition des associations qui ne se renouvellent pas

Pourquoi la fusion ?

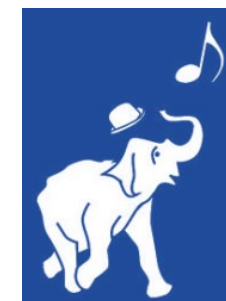
▢ Propositions

1. Professionnaliser les fonctions support
 - ▢ *communication, inscriptions, comptabilité*
 - ▢ *pour laisser les bénévoles redevenir des animateurs de l'association*
 - En les désengageant du quotidien pour prendre de la hauteur
 - En leur confiant l'organisation des concerts et temps forts en lien avec l'équipe pédagogique
2. Organiser la résilience de la structure associative
 - Maintenir quatre dynamiques distinctes sur les secteurs des associations historiques via des groupes d'animation locaux
 - Sourcer deux administrateurs dans chacun des groupes locaux pour constituer un conseil d'administration central

Pourquoi la fusion ?

■ Périimètre naturel

- Quatre écoles qui travaillent ensemble depuis longtemps
 - Accordance était « pôle ressource » pour les trois autres associations
 - Un DLA en 2019 autour de la fonction employeur
 - Un budget d'investissement commun alloué par la communauté de communes depuis 2018
- Un financeur commun
 - La CCLLA a repris la compétence « soutien aux écoles de musique »
 - Demande d'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire
 - Soutien de l'initiative de fusion

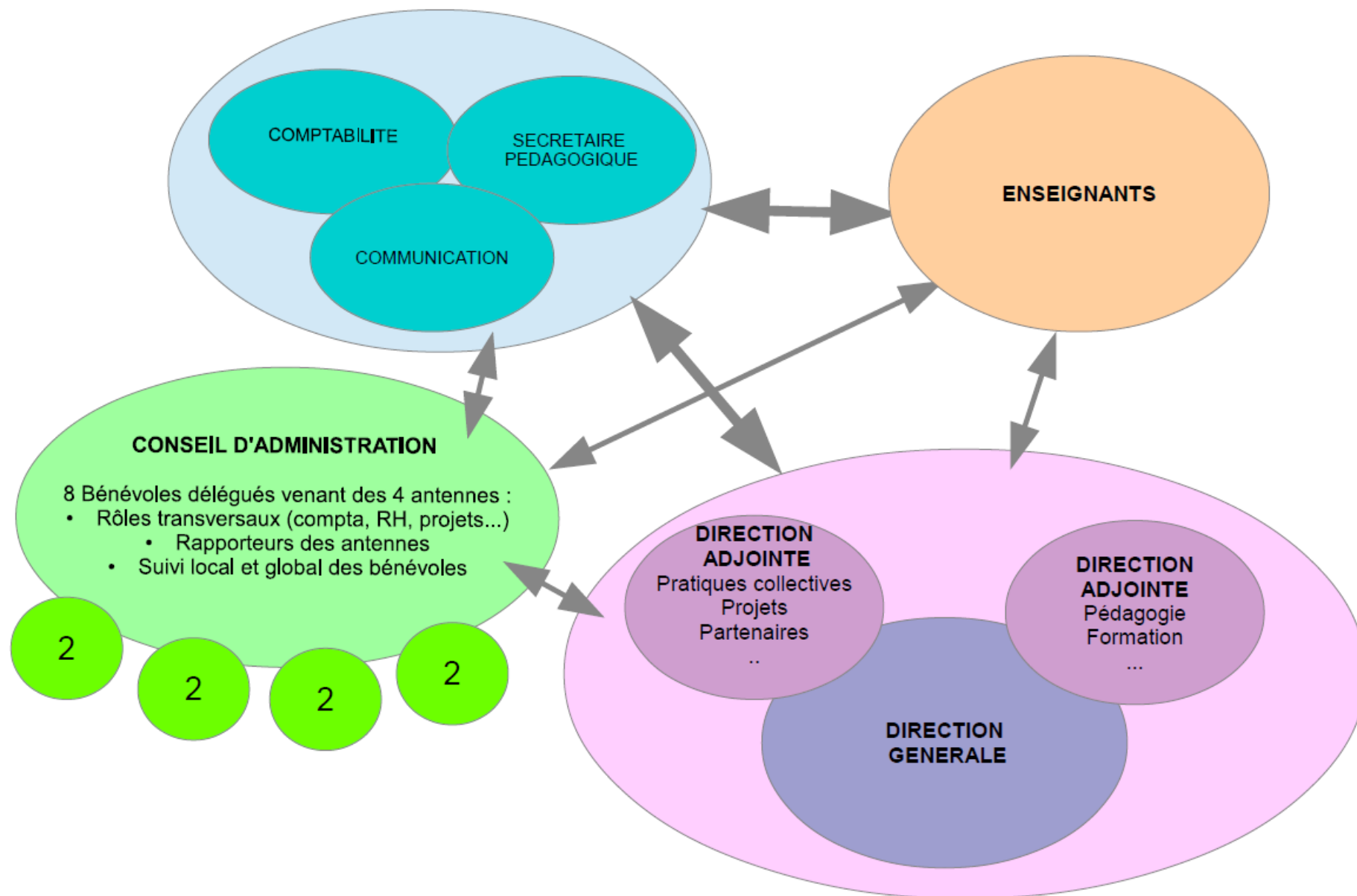


Le Quartet

Principes

- Une structure unique, quatre secteurs d'enseignement
 - Préserver l'identité des écoles historiques à travers des déclinaisons dans le projet d'établissement
 - Mutualiser les moyens et les services généraux
- Organisée pour un service de proximité
 - Quatre groupes d'animation locaux
 - Enseignements répartis en quatre secteurs sur douze sites géographiques
 - Un.e directeur.rice par secteur, une secrétaire pédagogique pour l'ensemble

Statuts projetés : [Statuts Le Quartet](#)



Le Quartet

Calendrier

Réalisé à date

Structuration administrative
Projections budgétaires
Recrutement d'une secrétaire pédagogique
Mise en place du logiciel de gestion

Juin 2023

AG constitutive
Dépôt des statuts
Ouverture de compte bancaire
Création site internet
Lancement des inscriptions le 12 juin

Automne 2023

Paramétrage des outils comptables
Préparation RH (mutuelles, prévoyance...)
Assurances
Décision de soutien de la CCLLA

1^{er} janvier 2024

Arrêté de comptes des associations actuelles
Transfert des actifs de l'association au Quartet
Transfert des salariés

Le Quartet

Nouveaux tarifs rentrée 2023

Prestations	Enfants, adultes -25 ans			Adultes +25 ans			Hors CC
	T1 QF ≤ 1200	T2 1200 < QF ≤ 1400	T3 1400 < QF	T1 QF ≤ 1200	T2 1200 < QF ≤ 1400	T3 1400 < QF	
Adhésion famille	35	35	35	35	35	35	35
Eveil musical	116	116	116				232
FM + instrument	320	355	390	352	391	429	780
FM seule	133	147	162	146	162	178	324
Instrument 0h30	246	277	308	271	305	339	616
Instrument 0h45	336	378	420	370	416	462	840
Pratiques collectives	100	100	100	150	150	150	200
Grands ensembles et chorales	50	50	50	100	100	100	150
Eveil danse 3/4h	90	90	90				114
Danse 1h	128	136	144				152
Danse 1h15	160	170	180				190
Danse 1h30	192	204	216	235	235	235	235

Grands ensembles :

- Chorale adulte
- Chorale enfant
- Ensemble vocal
- Orchestre à cordes
- Harmonie de Chalonnes
- Fanfare de Brissac
- Ensemble de saxophone:

ADHESION		
	Adhésion (par élève)	20,00 €
FORMATION COMPLETE		
☒	FM + INSTRUMENT	440,00 €
FORMATION MUSICALE SEULE (FM)		
☒	Eveil Musical	130,00 €
☒	ZICONEO	200,00 €
☒	FM Uniquement	200,00 €
☒	Parcours Instrumental	60,00 €
INSTRUMENTS SEUL		
☒	Instrument seul 1er cycle (30mn) (cours FM terminés)	300,00 €
☒	Instrument seul 2ème cycle (45mn) (cours FM terminés)	350,00 €
☒	Pratique collective seule (Atelier)	200,00 €

Prestations	Enfants, adultes -25 ans			Adultes +25 ans			Hors CC
	T1 QF ≤ 1200	T2 1200 < QF ≤ 1400	T3 1400 < QF	T1 QF ≤ 1200	T2 1200 < QF ≤ 1400	T3 1400 < QF	
Adhésion famille	35	35	35	35	35	35	35
Eveil musical	116	116	116				232
FM + instrument	320	355	390	352	391	429	780
FM seule	133	147	162	146	162	178	324
Instrument 0h30	246	277	308	271	305	339	616
Instrument 0h45	336	378	420	370	416	462	840
Pratiques collectives	100	100	100	150	150	150	200
Grands ensembles et chorales	50	50	50	100	100	100	150
Eveil danse 3/4h	90	90	90				114
Danse 1h	128	136	144				152
Danse 1h15	160	170	180				190
Danse 1h30	192	204	216	235	235	235	235

Mise au vote



Participation de l'EMIL au projet

- Les membres de l'association s'engagent dans le processus de fusion des écoles de musique au sein de la nouvelle structure **Le Quartet**.
- Le Quartet réalisera les inscriptions des élèves pour la rentrée 2023 et encaissera les recettes correspondantes.
- L'EMIL continuera d'employer ses personnels et supportera les dépenses afférentes jusqu'au 31/12/2023.
- L'ensemble du personnel et des actifs, notamment financiers, seront transmis au Quartet le 01/01/2024.
- Une proposition de dissolution sera faite en AGE au 1^{er} trimestre 2024

Mise au vote

▣ Décalage de la clôture comptable

- L'exercice comptable de l'EMIL court normalement du 1^{er} octobre au 30 septembre.
- Afin d'être en phase avec la transmission des actifs prévue au 1^{er} janvier 2024, il est proposé de prolonger l'exercice en cours jusqu'au 31/12/2023.

6. Questions diverses



ÉMIL



ÉCOLE DE MUSIQUE
INTERCOMMUNALE DU LAYON